

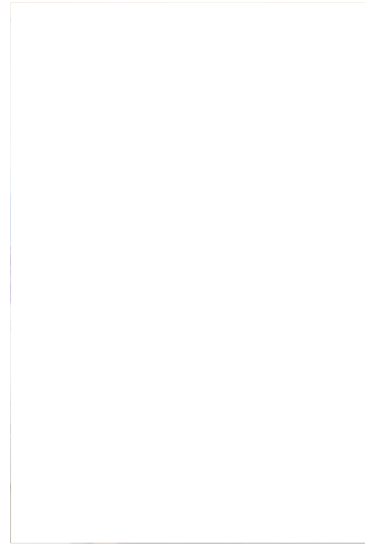


GUIDE PRATIQUE POUR LA CONFIRMATION

DIOCÈSE DE NANTERRE

CHANCELLERIE

Can. 879 — Le sacrement de confirmation, qui imprime un caractère et par lequel les baptisés, poursuivant le chemin de l'initiation chrétienne, sont enrichis du don de l'Esprit Saint et sont plus étroitement liés à l'Église, fortifie ceux-ci et les oblige plus strictement à être témoins du Christ en parole et en acte ainsi qu'à propager et à défendre la foi.



Chers amis,

Ce « guide pratique » vous donne quelques indications utiles en vue de la célébration des confirmations.

La bonne collaboration entre paroisses, aumôneries, établissements scolaires, évêque, confirmateurs délégués et chancellerie diocésaine ne répond pas seulement à un souci de juste organisation : elle exprime à sa manière le mystère même de l'Église dans lequel les baptisés entrent plus profondément grâce à la confirmation.

Le sacrement de confirmation, nous le savons tous, fait partie intégrante de l'initiation chrétienne. Inviter largement à le recevoir, accompagner sa préparation, soigner sa célébration sont une manière essentielle de répandre le feu que le Christ veut allumer sur la terre.

Puissions-nous donc tous ensemble être des serviteurs joyeux de ce Feu !

Soyez assurés de mes encouragements, de ma reconnaissance et de ma prière.

✠ Matthieu Rougé
Evêque de Nanterre

SOMMAIRE

Avant la confirmation

- L'acte de baptême p. 4
- Situations particulières p. 5
- La liste p. 6
- Parrain/marraine p. 7
- Le déroulé de la célébration p. 8
- La lettre p. 9
- Les notifications p.10

Le jour de la célébration p.11

A l'issue de la célébration p.11

Récapitulatif pour la célébration de l'année p.12

Célébration de l'année suivante p.13

Coordonnées utiles p.14

L'ACTE DE BAPTÊME **(À la demande d'inscription)**

Un jeune demande à recevoir le sacrement de la confirmation. Il faut s'assurer qu'il a reçu le baptême dans l'Eglise **catholique latine**, ou qu'il a été admis à la pleine communion de l'Eglise catholique.

Dès le début de la préparation le jeune doit fournir son acte sur lequel sont reportés :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Date de baptême (éventuellement n° d'acte)
- Eglise de célébration
- Ville de célébration
- Diocèse de célébration
- Pays si le baptême a été célébré à l'étranger

Celui-ci peut être :

- une copie d'acte de baptême ou d'admission, document obtenu auprès de la paroisse de baptême ou de la chancellerie du diocèse de baptême
- Ou
- une copie du livret catholique comportant au moins le sceau de la paroisse de célébration.

Si la famille du jeune n'arrive pas à obtenir l'acte de baptême, le responsable de la préparation des jeunes doit prendre contact le plus tôt possible avec la chancellerie pour voir quelles démarches sont possibles (recherches auprès des diocèses ou des nonciatures, serment supplétoire, etc.).

Si le baptême a eu lieu à l'étranger, il faut une traduction complète du certificat et l'adresser à la chancellerie. Une partie de son temps est pris par le déchiffrage...

SITUATIONS PARTICULIERES

Certains jeunes demandent le sacrement alors qu'ils ne peuvent pas le recevoir,

- **Jeunes provenant de communautés catholiques de rite oriental (maronite, melchite, chaldéenne, arménienne, copte catholique...).**
Ces jeunes sont catholiques et ont déjà reçu le sacrement de confirmation lors de leur baptême.
Vous pouvez leur proposer de recevoir une bénédiction à la suite de la chrismation des autres jeunes, pour demander au Seigneur de les renouveler dans la grâce de leur confirmation. Cela leur permet de faire le parcours de confirmation avec leurs amis, d'être présents à la célébration et de venir devant le confirmateur avec leur parrain et/ou marraine.
Il faut en informer le confirmateur.

- **Jeunes appartenant à une Église sœur (églises orientales anciennes – arméniens, coptes, éthiopiens par exemple -, et églises orthodoxes).**
Ils ont reçu le sacrement de confirmation au moment de leur baptême, **mais ils ne font pas partie de l'Église Catholique.**
Il convient alors de réfléchir avec eux et leurs parents à une admission à la pleine communion **dans l'Église Catholique**
Vous devez appeler la chancellerie pour connaître la procédure.

- **Jeunes ayant été baptisés dans des églises protestantes.**
S'ils souhaitent recevoir le sacrement de confirmation, **ils souhaitent donc rejoindre l'Église Catholique.**
Avant la confirmation, il convient de réfléchir avec eux et leurs parents à une admission à la pleine communion **dans l'Église Catholique.**
Vous devez appeler la chancellerie pour connaître la procédure.

- **Jeunes en situation de handicap.** Vous devez en informer le confirmateur.
Le service diocésain de la catéchèse peut vous aider dans sa préparation.
c.benoit@diocese92.fr

- **Adulte souhaitant recevoir le sacrement en même temps que les jeunes.**
Il faut informer le service diocésain du catéchuménat des adultes.
catechumenat@diocese92.fr

LA LISTE

(1 mois ½ avant la célébration)

L'établissement de cette liste est primordial. Elle permet au confirmateur et au responsable de la préparation de ces jeunes d'être certains qu'ils ont été baptisés dans la foi catholique. Elle assure aussi la preuve de la confirmation reçue par ces jeunes.

Can. 895 — Les noms des confirmés seront inscrits dans le registre des confirmés de la Curie diocésaine, (...)

La chancellerie vous adresse le modèle du tableau par mail un peu plus de 2 mois avant la célébration, vous devez l'envoyer par mail à la chancellerie au moins 1 mois ½ avant la célébration avec les éléments suivants :

Nom du confirmé (en majuscules)	Prénom usuel	Baptême			
		date	paroisse	ville	diocèse/pays

Ne pas oublier de remplir l'en-tête en précisant bien le nom de la communauté concernée (AEP, Etablissement scolaire...)

Les noms des parrains et marraines pourront être indiqués uniquement sur la liste définitive.

PARRAIN et/ou MARRAINE de confirmation

Le parrain et la marraine, le jour du baptême, se sont engagés à accompagner leur filleul dans la foi chrétienne. Le présenter à la confirmation est une étape importante de cet engagement.

Can. 893 — § 2. *Il convient de choisir pour parrain celui qui a assumé cette fonction lors du baptême.*

Si le jeune a des raisons de choisir une autre personne, celle-ci doit être elle-même confirmée et prête à l'aider dans sa vie chrétienne. Il est aussi bien de vérifier que le parrain et/ou la marraine choisis aient au moins 16 ans. Il n'est pas possible de choisir son père ou sa mère (Can 874)

Can. 893 — § 1. *Pour exercer la fonction de parrain, il faut remplir les conditions dont il s'agit au can.874*

Can. 874 — §1 (...)

- ***3° qu'il soit catholique, confirmé, qu'il ait déjà reçu le très saint sacrement de l'Eucharistie et qu'il mène une vie cohérente avec la foi et avec la fonction qu'il va assumer;***
- ***5° qu'il ne soit ni le père ni la mère de la personne qui doit être baptisée.***

Si le parrain/marraine doit être représenté, il n'est pas nécessaire que le représentant soit confirmé.

LE DÉROULÉ DE LA CÉLÉBRATION

(1 mois ½ avant la célébration)

Le déroulé que vous soumettrez au confirmateur présente essentiellement les lectures et chants choisis pour la célébration.

Il vous revient de le préparer avec l'aide du rituel de Confirmation : « La célébration de la Confirmation - nouveau rituel - Chalet-Tardy » et le « Guide de préparation d'une célébration de confirmation » rédigé par le Service Diocésain des Aumôneries de l'Enseignement Public du Diocèse de Nanterre, en lien avec le service diocésain de la pastorale liturgique et sacramentelle, indispensable pour vous aider dans la préparation de la célébration de la confirmation.

- Si la confirmation est célébrée au cours d'une messe paroissiale, il convient de garder les lectures du jour.
- Si la confirmation est célébrée au temps pascal ou un jour de solennité, on doit garder les lectures et les oraisons propres à ce dimanche ou à cette fête y compris le samedi soir.

Le déroulé doit être envoyé au confirmateur et à la chancellerie 1 mois ½ avant la célébration. Vous attendrez sa validation avant de lancer l'impression.

C'est également le moment de prendre contact avec le confirmateur pour une éventuelle rencontre avec les confirmands et l'organisation de la célébration.

Il est nécessaire de donner au confirmateur le nom des prêtres qui seront présents le jour de la célébration. C'est lui qui décidera du nombre de confirmateurs.

LA LETTRE

(Au moins 1 mois ½ avant la confirmation)

Les jeunes sont invités à écrire une lettre adressée à notre évêque, le vicaire général ou le confirmateur qui vous a été indiqué.

Il convient de ne pas trop entrer dans les détails de la présentation personnelle et de privilégier le témoignage de foi et d'engagement à servir le Seigneur. Ils peuvent aussi exprimer leurs difficultés et leurs joies.

Cette lettre est confidentielle, les jeunes vous la remettent. Elle ne doit pas être lue par un tiers, elle est uniquement destinée à l'évêque, au vicaire général ou aux autres confirmateurs.

Il n'est pas obligatoire d'attendre la retraite précédant la confirmation pour que les confirmands écrivent leur lettre.

Les lettres doivent être envoyées, en une seule fois, au moins 1 mois ½ avant la célébration, à la chancellerie en précisant quelle AEP ou quel établissement scolaire les envoie.

Chaque lettre est sous pli fermé avec le nom du confirmand écrit sur l'enveloppe.

NOTIFICATIONS

(Pour le jour de la célébration)

Pour chaque jeune, le responsable remplit une notification de confirmation.

Can. 895 — (...) le curé doit informer de la confirmation le curé du lieu du baptême pour que l'inscription en soit portée sur le registre des baptisés (...)

Ce document reprend les informations de l'acte de baptême :

- nom,
- prénom,
- date de naissance,
- date et lieu (ville et diocèse) de baptême,
- date et lieu de confirmation,
- Le responsable appose le sceau de la communauté qui a préparé les jeunes et signe.

Si le baptême a eu lieu à l'étranger, il faut joindre une copie de l'acte à la notification.

Les notifications servent à inscrire la confirmation sur le registre de la paroisse de baptême de chaque confirmé.

Ainsi, celui-ci pourra retrouver la trace de sa confirmation tout au long de sa vie.

Dans le cas contraire, si les indications du baptême ne sont pas assez précises, il ne pourra s'en prévaloir alors que la confirmation est aujourd'hui demandée pour être parrain, marraine ou pour la célébration du mariage dans certains pays.

LE JOUR DE LA CÉLÉBRATION

Liste :

La liste définitive devra être établie en **quatre exemplaires avec le nom du parrain et/ou de la marraine.**

Elle doit être présentée en 4 exemplaires au confirmateur qui les signera, attestant ainsi que tous les jeunes ont bien reçu le sacrement de la confirmation.

Notifications individuelles :

Il est préférable de les préparer pour le jour de la célébration.

A L'ISSUE DE LA CÉLÉBRATION

Il faut adresser à la chancellerie :

- Les 4 listes signées par le confirmateur,
- Les notifications individuelles tamponnées et signées,
- La copie des certificats de baptême des jeunes baptisés à l'étranger

Dans la semaine qui suit la célébration.

Une liste signée par le chancelier vous sera envoyée pour vos archives.

RECAPITULATIF POUR LA CÉLÉBRATION DE L'ANNÉE

A l'inscription :

- Demander les certificats de baptême.

La chancellerie est là pour vous aider.

Vérifier que le baptême est catholique de rite latin, dans le cas contraire contacter la chancellerie. Si le baptême a eu lieu à l'étranger, il faut une traduction complète du certificat et l'adresser à la chancellerie.

Au plus tard un mois ½ avant la célébration il faut envoyer :

. **Les lettres*** : A la chancellerie - 85 rue de Suresnes
92022 Nanterre Cedex

*chaque lettre sous pli fermé avec le nom et prénom du confirmand notés dessus. **TOUTES LES LETTRES SONT A ADRESSER DANS UN SEUL ENVOI en précisant quelle AEP ou quel établissement scolaire les envoie.**

. **La liste** : Par mail - confirmations@diocese92.fr

. **Le déroulé** : Par mail - confirmations@diocese92.fr

PRENDRE CONTACT AVEC LE CONFIRMATEUR POUR UNE RENCONTRE EVENTUELLE

Le jour de la célébration :

- Prévoir la liste des confirmands en 4 exemplaires (ou plus si vous n'avez qu'une liste pour plusieurs communautés),
- les faire signer par le ministre,
- avoir les notifications individuelles.

A l'issue de la célébration dans la semaine qui suit :

- Adresser les listes et les notifications à la chancellerie (*accompagnées des certificats de baptême des jeunes ayant été baptisés à l'étranger*),
- si des modifications ont été faites sur les listes entre le 1^{er} envoi mail et la liste définitive, en informer la chancellerie.

CÉLÉBRATION DE L'ANNEE SUIVANTE

Au moment du choix des dates (la chancellerie essaiera de satisfaire au mieux vos demandes en fonction des disponibilités des confirmateurs) :

Les demandes de dates :

- 2 dates à proposer obligatoirement, avec heure(s) et lieu via un formulaire en ligne
- Si la célébration doit être faite en deux temps, vous proposez 2 horaires mais la décision finale reviendra au confirmateur.
- Vérifier que l'église de célébration de la confirmation est disponible aux jours et aux heures souhaitées (attention au nombre de places dans l'église choisie) et pré-réserver pour les 2 dates choisies auprès du secrétariat de la paroisse.

Pour les célébrations de confirmation qui rassemblent plusieurs communautés :

- Déterminer les dates, heures et le lieu ensemble,
- chaque communauté répond individuellement, aux demandes de la chancellerie,
- indiquer le nom du responsable de chaque communauté et ses coordonnées (téléphone, mail).

Pas de célébration de confirmation :

- En paroisse pendant le FRAT ou d'autres temps forts suivant les jeunes concernés
- Pendant les périodes liturgiques de l'Avent et du Carême.

COORDONNÉES UTILES

Chancellerie :

Elisabeth JULLIEN (lundi, mardi, mercredi, jeudi)

Ludivine MORIER (lundi et vendredi)

confirmations@diocese92.fr

85 rue de Suresnes – 92022 Nanterre Cedex

01 41 38 12 63

Service Diocésain des Aumôneries de l'Enseignement Public :

Nicole Lemauff – déléguée diocésaine

n.lemauff@diocese92.fr

Florence Danset – assistante

sdaep92@free.fr

01 55 39 09 88

Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique des Hauts-de-Seine :

Xavier de la Villegeorges – Directeur Adjoint

xdelavillegeorges@ec92.fr

Service diocésain de la catéchèse spécialisée :

c.benoit@diocese92.fr

Service diocésain du catéchuménat des adultes :

catechumenat@diocese92.fr

01 41 38 12 65

